

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***26349361***Déposé
27-07-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 1040697063

Nom

(en entier) : **Tacos boulevard**

(en abrégé) :

Forme lgale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Rue de la Station 3
5500 DinantObjet de l'acte : CONSTITUTION

Extrait d'un acte de constitution reçu par Maître Olivier PETIT Sambreville exerçant ses fonctions au sein de la société à responsabilité limitée "LP & Co Notaires Associés" ayant son siège à 5060 Sambreville (Auvelais), Rue du Pont-à-Biesmes 1, le vingt-sept juillet deux mille vingt-six :

1° Actionnaire fondateur :

Monsieur **BAIG BASHIR Zaki** Ullah, né à Villaminaya Toledo (Espagne) le vingt-deux octobre mil neuf cent nonante-sept, domicilié à 5540 Hastière, Place Emile-Binet, 7/A.

2° Forme : société à responsabilité limitée.

3° Dénomination : Tacos boulevard

4° Région du siège social : Région Wallonne

5° Objet social :

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou compte de tiers ou en participation avec ceux-ci :

En principal

- l'exploitation de sandwicheries;
- l'exploitation d'établissements de restauration rapide, fastfood, grills, crêperies, gaufries, snackbars, grillades, hamburgers, pâtes, friterie, pitas, glaciers, restaurants self-services;
- l'exploitation de pizzerias;

En accessoire :

- l'exploitation d'un magasin d'alimentation générale;
- l'achat, la vente, l'import et l'export de tous produits d'alimentation générale tels que pommes de terre, légumes (frais ou conservés), fruits (frais ou conservés), viande, charcuterie, volaille, gibier, produits laitiers (lait, beurre, fromage), oeufs, huiles végétale et animale, boissons alcoolisées ou non, sucre, chocolat, confiserie, café, thé, cacao, épices, poissons, crustacés, mollusques, farines, pâtes, riz, confitures, glaces, miel, plats préparés, eau en récipients, semoule et produits de boulangerie;
- l'exploitation de sandwicheries;
- l'exploitation d'établissements de restauration rapide, fastfood, grills, crêperies, gaufries, snackbars, grillades, hamburgers, pâtes, friterie, pitas, glaciers, restaurants self-services;
- l'exploitation de pizzerias;
- l'exploitation de cafés, de bars, de bars à tapas, de salons de consommation, salons de dégustation, de salons de thé, tavernes, buvettes, de débits de boissons;
- l'exploitation d'une poissonnerie;
- l'activité de boucherie-charcuterie-traiteur;
- l'achat et la vente, sur pieds ou abattus, l'import-export de toutes espèces bovines;
- le commerce de viandes et de chevillard;
- la production, la fabrication, la transformation, la commercialisation et la dégustation de tous produits de boucherie, de charcuterie, volaille, gibier, de plats préparés, service traiteur, et en général tout ce qui a trait à la préparation de denrées alimentaires;
- l'exploitation de salons lavoirs;
- la vente de voitures de luxe;

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

- l'exploitation d'hôtels;
- service traiteur;
- la location de salles de fêtes et d'organisation d'évènements;
- l'organisation et la réalisation de fêtes, mariages, anniversaires, meeting, banquets, cocktails, séminaires, foires, expositions, salons, inaugurations, buffets, réceptions diverses, ainsi que la location de matériel relatif à cet objet;
- l'organisation de spectacles, de concerts et tous types d'évènements, la production d'artistes;
- l'import, l'export, le négoce au sens large de vins et boissons;
- l'exploitation de boulangerie, de boucherie, de poissonnerie, d'épicerie;
- le transport de personnes ;
- l'exploitation des sociétés de taxis, le transport de voyageurs par taxis;
- le transport rémunéré de personnes par véhicules automobiles;
- la location de limousines;
- l'exploitation de centrales d'appels pour taxis;
- autres transports terrestres de voyageurs;
- les services auxiliaires des transports terrestres;
- tout ce qui se rattache au transport, national et international, terrestre, maritime et aérien de tous biens et marchandises;
- le transport de divers produits et marchandises par camion;
- l'exploitation de sociétés de transport, les messageries et le transport du courrier;
- le transport de courrier express;
- le transport de colis;
- l'enlèvement de marchandises et le groupage d'envois individuels pour l'expédition, la distribution et la livraison des marchandises à l'arrivée;
- le déménagement, la location de matériel de levage, la location de lifts, le transport de meubles et de marchandises, la location de véhicules utilitaires ou privés (tels que camions, camionnettes, ...), les prestations de service en matière d'emballages, l'entreposage de meubles et de marchandises, les services de garde-meubles;
- le transport et la livraison à domicile de tous produits généralement quelconques, périssables et non périssables, l'enlèvement, le stockage, la répartition de tous produits généralement quelconques et non périssables;
- le transport logistique;
- l'import, l'export, l'achat et la vente de cigares, cigarettes, tabac à pipe, briquets, articles pour fumeurs;
- l'exploitation d'une librairie;
- la vente en gros et/ou au détail, l'import et l'export de tous les journaux, illustrés, magazines quelconques, de bulletins loto;
- toute activité relevant du secteur de la téléphonie et de la télécommunication: en gros et en détail, l'achat et la vente de téléphones mobiles et accessoires de téléphones, vente de cartes prépayées, réparation de téléphones et d'ordinateurs et de tablettes;
- l'exploitation de téléboutiques;
- l'achat, la vente, l'import et l'export de tous matériaux de bureau, d'ordinateurs et de matériel informatique;
- l'achat, la vente, l'import et l'export d'articles cadeau et de souvenirs;
- l'importation de tous articles d'artisanats et d'objets de décoration;
- l'achat et la vente de biens mobiliers;
- la vente en gros et/ou au détail, l'import et l'export d'articles de bijouterie, d'orfèvrerie et d'horlogerie;
- l'achat et la vente de tous produits textiles;
- l'import et l'export, le commerce en gros et au détail de vêtements et lingerie pour hommes, dames et enfants;
- l'exploitation d'ateliers de confection et de retouches, de commerces de textiles et tous articles en gros ou en détail pour hommes, femmes, enfants;
- l'import, l'export, l'achat et la vente d'étoffes et de fournitures (fils à tisser, à tricoter, à coudre, à broder, étoffes, tissus, aiguilles, rubans, ...);
- l'import, l'export, l'achat et la vente de linge de maison (nappe, essuie-mains, mouchoirs, serviettes, ...) et de literie (draps de lit, édredons, couvre-pieds, coussins, ...);
- l'import, l'export, l'achat et la vente de bâches, de housses, de parasols, de stores, ...;
- la vente de chaussures;
- la vente en gros et en détail, l'import et l'export de tous véhicules neufs et d'occasion ainsi que leurs pièces détachées;
- l'import, l'export en gros et/ou en détail de pièces automobiles neuves ou d'occasion et accessoires automobiles;

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

- le lavage, le lustrage, le polissage et le nettoyage intérieur de véhicules automobiles;
- l'exploitation de car-Wash;
- les ventes en gros ou au détail de tous produits pétroliers ou dérivés, de tous lubrifiants;
- l'exploitation de stations-services;
- l'import et l'export, le commerce en gros et au détail d'articles de maroquinerie et d'articles en cuir;
- l'import et l'export, le commerce en gros et au détail d'articles ménagers;
- l'achat et la vente de tous produits d'entretien et de nettoyage ainsi que le nettoyage de toutes surfaces tant commerciales que privées;
- la vente en gros et/ou au détail, l'import et l'export de petits accessoires et petit matériel électroménager;
- l'import et l'export, le commerce en gros et au détail de tous articles de parfumerie, d'articles de toilette et de cosmétiques, de produits d'hygiène et de soins, de produits de beauté, maquillages ainsi que de savons et détergents;
- l'exploitation de magasins discount (tout à un euro) multi-produits;
- la messagerie, les services de fax, internet;
- l'exploitation de copy-services;
- l'exploitation de cybercafés;
- le commerce ambulant;
- l'achat, la vente, l'import, l'export de tous produits de l'artisanat en général, tapisseries y compris les articles du tiers-monde;
- l'exploitation de magasins de meubles neufs et d'occasion, le commerce de meubles et objets d'antiquité, articles électroniques, l'importation, l'exportation;
- fournir tous services ou prestations au profit de toutes clientèles privées ou commerciales, notamment: le nettoyage et l'entretien d'immeubles, le nettoyage de vitres et de bureaux, petits travaux de bureau, services intérimaires, sous-traitance;
- l'activité d'agent pour sportifs quelle que soit sa discipline;
- la consultance ou développement d'entreprise, le marketing, la recherche de nouveaux marchés et les études sectorielles;
- les conseils en relation publique et en communication;
- la consultance en tout genre: toute contribution à l'établissement et au développement d'entreprise ou aux particuliers; dispenser des avis financiers techniques, commerciaux ou administratifs dans le sens le plus large du terme; fournir des conseils, son assistance et exécuter des services directement ou indirectement sur le plan de l'administration et des finances, de la vente, de la production, des techniques d'organisations et de distribution commerciale, et plus généralement de la gestion en général et de l'exercice de toutes activités de services et de management au sens le plus large de ces termes à toutes personnes physiques ou morales quelconques; exécuter tous mandats sous formes d'organisations, d'expertises, d'actes et de conseils techniques ou autres dans tout domaine rentrant dans son objet social;
- la prestation de services de conseils en organisation et gestion d'entreprises;
- les conseils, les services et organisation de cours particuliers à domicile ou en groupe;
- l'achat, la vente, l'échange, l'exploitation, la location et la gérance de tous immeubles bâtis, meublés ou non;
- l'achat, la vente, l'échange, la mise en valeur, le lotissement, l'exploitation, la location et l'affermage de tous immeubles non bâtis;
- l'exploitation d'un salon de coiffure;
- le lavage, la coupe, la mise en plis, la teinture, la coloration, l'ondulation, le défrisage de cheveux et les services analogues pour hommes, femmes et enfants;
- le rasage et la taille de la barbe;
- la pose de perruques;
- hair styling;
- la vente de shampoing et de tous articles de coiffure;
- les activités des sociétés de transfert d'argent;
- l'organisation de jeux de hasard et d'argent;
- l'organisation de loterie, Lotto, pronostics sportifs, paris mutuels, ...
- l'exploitation de jeux de hasard automatiques, de machines à sous basées sur le hasard avec gain d'argent;
- l'exploitation de sites web de jeux de hasard virtuels;
- tous les travaux de construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels, la construction de gros oeuvres, la transformation, la rénovation et la démolition de bâtiments et la rénovation intérieure;
- l'exécution de tous travaux de gros oeuvres pour le bâtiment: plâtrerie, maçonnerie et rejointoiement, coffrage, pose de carrelages en céramique, en béton ou en pierre de taille, pose de revêtement en bois, pose de papiers peints et de revêtement des murs et des sols en d'autres

matériaux (moquettes, linoléum ...), peinture, vitrerie, travaux de couverture, travaux d'étanchéification des murs, pose de chapes.

Elle dispose, d'une manière générale, d'une pleine capacité juridique pour accomplir tous les actes et opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation de cet objet.

Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est identique, analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés.

Elle peut exercer les fonctions d'administrateur ou liquidateur dans d'autres sociétés.

La société peut se porter garant ou fournir des sûretés réelles pour des sociétés ou des personnes privées, au sens le plus large.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions.

6° Capitaux propres de départ : dix mille euros (10.000,00 €), représentés par cent actions sans désignation de valeur, entièrement souscrites et non libérées.

Il reste à libérer par le fondateur une somme de dix mille euros (10.000,00 €).

7° Durée : illimitée.

8° Réserves - répartition des bénéfices : L'assemblée a le pouvoir de décider de l'affectation du bénéfice et du montant des distributions.

L'organe d'administration a le pouvoir de procéder, dans les limites des articles 5:142 et 5:143 du code des sociétés et des associations à des distributions provenant du bénéfice de l'exercice en cours ou du bénéfice de l'exercice précédent tenant que les comptes annuels de cet exercice n'ont pas été approuvés, le cas échéant réduit de la perte reportée ou majoré du bénéfice reporté.

Aucune distribution ne peut être faite si l'actif net de la société est négatif ou le deviendrait à la suite d'une telle distribution.

La décision de distribution prise par l'assemblée générale ne produit ses effets qu'après que l'organe d'administration aura constaté qu'à la suite de la distribution, la société pourra, en fonction des développements auxquels on peut raisonnablement s'attendre, continuer à s'acquitter de ses dettes au fur et à mesure de leur échéance pendant une période d'au moins douze mois à compter de la date de distribution.

9° Partage : Après apurement de toutes les dettes et charges de la société et des frais de liquidation, l'actif net sert tout d'abord à rembourser en espèces ou en titres le montant libéré non amorti de leurs actions.

Le surplus disponible est réparti entre tous les actionnaires suivant le nombre d'actions.

10° Exercice social : premier janvier/trente et un décembre de chaque année.

Premier exercice social : du 27 juillet 2026 au trente et un décembre deux mille vingt-sept.

11° a) Assemblée générale ordinaire : le dernier vendredi du mois de juin à dix-huit heures, avec remise au premier jour ouvrable suivant, si ce jour est férié. La première assemblée générale aura lieu en deux mille vingt-huit.

Les assemblées générales se tiennent au siège social de la société ou à l'endroit indiqué dans les convocations.

Les convocations sont faites par lettre recommandée adressée à tout actionnaire, aux titulaires d'obligations convertibles nominatives, de droits de souscription nominatifs ou de certificats nominatifs émis avec la collaboration de la société, aux membres de l'organe d'administration et le cas échéant les commissaires, quinze jours avant l'assemblée. L'actionnaire, le membre ou le titulaire d'un titre émis par une société ou d'un certificat émis avec la collaboration de la société peut à tout moment communiquer une adresse électronique à la société aux fins de communiquer avec elle conformément à l'article 2 :32 du code des sociétés et des associations.

Les convocations doivent contenir l'ordre du jour. Aucun vote ne sera émis au sujet d'un point ne figurant pas à l'ordre du jour, sauf si tous les associés sont présents et marquent leur accord, ou si tous les associés sont représentés et que les procurations le permettent.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire a le droit de voter par lui-même ou par mandataire.

12° Administration :

La société est administrée par un ou plusieurs administrateurs, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat, leur nombre et leur rémunération.

Les administrateurs ont les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom de la société quelle que soit la nature et l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet social.

Par suite ils disposent de tous pouvoirs non seulement d'administration, mais même de disposition, pour tout ce qui n'est pas expressément prévu par la loi ou les statuts à l'assemblée générale.

Ils peuvent soit conjointement, soit séparément signer tous actes intéressant la société.

Les administrateurs peuvent déléguer sous leur responsabilité, certains pouvoirs pour des fins déterminées, à telles personnes que bon leur semble.

Tous les actes engageant la société sont valablement signés par chacun des administrateurs séparément.

Dans le cas où il est fait usage d'une délégation ou d'un mandat, la signature du délégué ou du mandataire engage valablement la société dans les limites des attributions lui conférées.

Dans tous les actes engageant la responsabilité de la société, la signature des administrateurs et des autres agents doit être précédée ou suivie immédiatement de l'indication de la qualité en vertu de laquelle ils agissent.

L'assemblée générale qui s'est tenue ensuite a décidé :

1° Nomination des administrateurs non statutaire : Monsieur BAIG BASHIR Zaki, prénommé, sans limitation de la durée de son mandat.

L'administrateur exercera son mandat gratuitement ou non suivant décision de l'assemblée générale.

2° Siège : Rue de la Station 3 à 5500 Dinant.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

destiné uniquement à la publication aux annexes du Moniteur belge.

(s) Olivier PETIT Notaire

Mention

- Expédition de l'acte du 27 juillet 2026.